

Le département Langues et littérature de la Bibliothèque de l'Alcazar (Marseille)

Frédéric DUTON

Sous la direction de Annie POGGIOLI
Directrice de la Bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier dès à présent l'ensemble des personnels des structures qui m'ont accueilli au cours de ce stage et qui ont su faciliter mon intégration et mon travail.

Parmi celles-ci, je tiens tout particulièrement à remercier :

- au sein de la Bibliothèque de l'Alcazar : Mme Annie Poggioli ; Mme Anne-Catherine Fritzingher, Mme Anne-Marie Lucchini et l'ensemble du personnel du département Langues et littérature ; Mme Anne-Laure Dodey ; Mme Virginie Chaigne ; Mme Sylvie Ferrié ;
- au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille : Mme Sylvie Bellon, Mme Céline Monthérat, M. Philippe Chossat et l'ensemble des personnes travaillant au sein du Conservatoire du Patrimoine Médical ;
- l'ensemble des bénévoles des bibliothèques d'hôpitaux de l'Assistance Publique de Marseille ;
- Mme Claudie Guérin, coordinatrice des bibliothèques et médiathèques de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour ses conseils avisés ;
- Mme Benedetti de la bibliothèque de l'hôpital de Fréjus-Saint-Raphaël et Mme Latour de la bibliothèque municipale de Nîmes.

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR..	7
1. AUX ORIGINES DU PROJET	7
1.1. <i>Historique</i>	7
1.2. <i>Un projet culturel outil d'aménagement urbain</i>	8
2. CONCEPTION ET ORGANISATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE HORS NORMES.....	9
2.1. <i>Un pari architectural</i>	9
2.2. <i>Un chantier bibliothéconomique d'ampleur</i>	11
2.2.1 Une nouvelle organisation générale	11
2.2.2 Les outils techniques	12
2.2.3 Les collections	13
LE DÉPARTEMENT LANGUES ET LITTÉRATURE	14
1. PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT	14
1.1. <i>Missions et moyens</i>	14
1.1.1 Missions	14
1.1.2 Moyens	14
1.2. <i>Organisation du service</i>	15
1.2.1 Gestion des acquisitions	15
1.2.2 Organisation des collections	16
1.2.3 Organisation du travail	17
1.2.4 Animations	18
1.3. <i>Activité</i>	18
2. PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU SERVICE	19
2.1. <i>Service public</i>	19
2.2. <i>Autres activités</i>	21
LES BIBLIOTHÈQUES D'HÔPITAUX DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE MARSEILLE.....	23

CONCLUSION.....	25
BIBLIOGRAPHIE	27
TABLE DES ANNEXES	28

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Introduction

La Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille a ouvert ses portes en mars de cette année. Elle constitue aujourd'hui – avec la Bibliothèque municipale de Lyon – la plus grande bibliothèque de lecture publique de province, avec des collections équivalentes à celles de la Sorbonne et une surface proche de celle de la Bibliothèque Publique d'Information à Paris, soit près d'un million de documents sur 18000 m².

Le stage que j'ai effectué du 28 août au 19 novembre 2004 était lié à une initiative conjointe de la Bibliothèque municipale de Marseille et de la Direction des Hôpitaux de cette ville. Il s'agissait en fait de mener une réflexion prospective sur les services de bibliothèque à offrir en milieu hospitalier. Les résultats de mes travaux devaient permettre à la Direction des Hôpitaux de disposer d'un état des lieux de ses bibliothèques d'hôpitaux et, sur la base de cet état des lieux et des propositions d'amélioration formulées, d'envisager un éventuel partenariat avec la Bibliothèque de Marseille.

Compte tenu de ces remarques préliminaires, il peut sembler quelque peu illogique que ce rapport s'intitule « Le département Langues et littérature de la bibliothèque de l'Alcazar ». En fait, mon stage s'est déroulé sur deux sites bien distincts, et autour de deux problématiques très différentes. Mon travail sur les bibliothèques d'hôpitaux aurait dû s'accompagner d'un rattachement au service de prêt aux collectivités de la Bibliothèque municipale de Marseille. Or, ce service se trouve actuellement en suspens, depuis l'ouverture de la nouvelle structure. En conséquence, il a été jugé préférable de me rattacher à un des départements thématiques de l'Alcazar, en l'occurrence, « Langues et littérature ». La direction de l'Alcazar a en effet estimé que l'offre de ce département était celle se rapprochant le plus des collections de lecture publique à envisager dans des bibliothèques d'hôpitaux, au sein desquelles prédominent les œuvres de fiction.

J'ai ainsi partagé mon temps entre l'Assistance Publique de Marseille et la Bibliothèque municipale, à raison de deux jours par semaine auprès de chacune de ces structures. Le temps passé dans les hôpitaux marseillais était consacré en

grande partie au travail sur mon mémoire d'études, celui-ci portant sur la place des bibliothèques d'hôpitaux au sein des réseaux de lecture publique. Néanmoins, et afin de répondre aux attentes des établissements qui m'ont accueilli, il m'a semblé judicieux d'inclure dans ce rapport de stage un document comprenant l'état des lieux et les propositions d'amélioration des services de bibliothèque de l'Assistance Publique de Marseille. Cela permettait aussi de donner un meilleur aperçu de mon activité au cours du stage.

Après une présentation générale de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille, je présenterai plus spécifiquement le département Langues et littérature et dans un troisième temps, je reviendrai sur mon activité au sein de l'Assistance Publique de Marseille.

Présentation générale de la Bibliothèque de l'Alcazar

1. Aux origines du projet

1.1. Historique

La première bibliothèque communale de Marseille ouvre ses portes en 1805. Comme pour les autres bibliothèques municipales françaises de l'époque, il s'agit d'une bibliothèque d'études, n'accueillant qu'un faible public d'érudits et de lettrés, et qui s'attelle essentiellement à la conservation des collections issues des confiscations révolutionnaires. D'abord située dans l'ancien couvent des Bernardines, la bibliothèque de Marseille s'installe en 1882 dans le palais Carli, dans un bâtiment abritant à la fois la bibliothèque, le conservatoire, l'école des Beaux-Arts et le Cabinet des médailles. Cependant, elle ne déroge pas à sa vocation de bibliothèque d'études. Il faut attendre en fait les années 1950 pour que la lecture publique commence à s'implanter progressivement à Marseille. La création de dépôts dans des annexes constitue une première amorce puis, en 1972, la bibliothèque municipale s'installe dans le quartier Saint Charles. Un réseau de lecture publique se met alors en place mais le bâtiment et ses collections se révèlent inadaptés dès la fin du 20^e siècle pour faire face aux besoins d'une métropole de 800000 habitants.

La ville de Marseille décide alors à la fin des années 1990 de construire un nouvel équipement de lecture publique de grande envergure, en s'appuyant sur le programme des Bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR). Le programme de construction des bibliothèques municipales à vocation régionale est issu d'une loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en

faveur de la lecture publique. Il vise à mettre un place un dispositif spécifique devant favoriser la construction de grands établissements à travers les régions, établissements qui se positionneraient en pôles d'équilibre par rapport à la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Ce programme permettait aux communes et groupements de communes de plus de 100000 habitants ou étant chefs-lieux de région de bénéficier de financements de l'Etat, à hauteur de 40% du coût des opérations, pour la construction de leurs bibliothèques ainsi que pour l'équipement en mobilier et informatique. Il offrait ainsi aux collectivités territoriales les moyens financiers nécessaires à la réalisation de pareilles structures. Les communes candidates devaient déposer leur projet avant le 31 décembre 1997. Pour être éligibles, elles devaient également disposer d'un fonds initial de 250000 documents ; les projets devaient se conformer à des critères de surface minimale, de diversité des supports et mettre en avant l'utilisation des nouvelles technologies et le travail en réseau.

Le conseil municipal de Marseille a décidé en mars 1997 de réaliser la BMVR sur le cours Belsunce, sur le site de l'ancien music-hall du nom de l'Alcazar.

1.2. Un projet culturel outil d'aménagement urbain

La construction de la Bibliothèque municipale de Marseille sur le site de l'Alcazar, dans le quartier de Belsunce, s'inscrit dans un vaste programme de réhabilitation du centre-ville de Marseille. Au-delà de la réalisation d'un équipement culturel de premier ordre, il s'agissait pour les édiles marseillais de poursuivre la remise en valeur d'un quartier longtemps en déshérence. Le projet de la Bibliothèque de l'Alcazar s'inscrit ainsi dans la lignée d'autres opérations menées au cours des dix dernières années, telles l'implantation des facultés de droit et d'économie ou la restructuration du quartier de la gare Saint Charles.

Ce projet participe donc d'une entreprise plus vaste, visant à transformer Belsunce en centre névralgique de la cité phocéenne, faisant le lien entre la

Canebière et le pôle Euroméditerranée¹. Au début des années 1990, le quartier Belsunce est frappé de plein fouet par la récession économique. Avec 30% de logements vides, cet ancien centre urbain dynamique est en pleine paupérisation. Le bâtiment de l'Alcazar, ancien music-hall détruit en 1979 et offrant aux Marseillais sa façade vide, symbolisait cette crise du quartier. Le projet d'implanter une grande bibliothèque au cœur de ce quartier à vocation traditionnelle de commerce et d'échange, point de rencontre et de mélange de populations diverses, devait permettre de lui restituer une dimension culturelle.

2. Conception et organisation d'une bibliothèque hors normes

2.1. Un pari architectural

Cependant, l'implantation d'un bâtiment de près de 20000 m² en plein centre-ville, dans un quartier d'habitat préservé, relevait d'un véritable pari architectural. C'est au cabinet d'architectes Fainsilber – auteur entre autres de la cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette ou du musée d'art contemporain de Strasbourg – qu'a été confiée cette tâche délicate.

Le bâtiment de la BMVR est constitué de deux éléments séparés par la rue du Baignoir. L'immeuble se compose ainsi de deux îlots (cf. Annexe 1.1 : Plan de la Bibliothèque de l'Alcazar : rez-de-chaussée), l'un donnant sur le cours Belsunce et orné de l'ancienne façade du music-hall de l'Alcazar regroupant les espaces ouverts au public, l'autre donnant sur la place de la Providence, petite place située au cœur du quartier et abritant les espaces de travail interne. L'ensemble constitue un bâtiment de forme oblongue, de 30 mètres de large et de 100 mètres de long. La réalisation du bâtiment devait affronter de fortes contraintes, notamment respecter

¹ Euroméditerranée est une Opération d'Intérêt National visant à faire de Marseille une métropole de premier plan au sein de l'espace sud-européen. Ce projet comporte notamment des objectifs quantifiés en terme d'implantation

la trame baroque du 17^e siècle du quartier. Il fallait donc s'appuyer sur les éléments composant le tissu urbain du périmètre. Un certain nombre de façades ont ainsi été conservées telles quelles et l'entrée de la bibliothèque elle-même s'est vu ornée de la marquise et des boiseries de l'ancien Alcazar, ainsi intégrées au projet.

Le projet devait également aboutir à la réalisation d'un bâtiment fonctionnel, à même de rendre le meilleur service aux usagers et d'offrir des conditions de travail optimales pour le personnel. L'espace pré-accueil devait servir d'interface entre la ville et la bibliothèque, puisque certains des éléments le composant devaient pouvoir fonctionner en-dehors des heures d'ouverture de l'établissement. Le hall d'accueil devait permettre d'assurer l'ensemble des fonctions traditionnelles de la bibliothèque (prêt, retour, inscriptions...). L'ensemble devait s'organiser en espaces lisibles aisément accessibles, le tout selon une organisation spatiale fluide et flexible.

Les architectes ont donc organisé le bâtiment autour d'une grande rue intérieure surmontée d'une verrière, cet axe reliant les deux îlots en passant au-dessus de la rue du Baignoir. Une grande attention a été portée à la captation et la diffusion de la lumière naturelle. Ainsi, une façade translucide en marbre et verre a été aménagée sur le cours Belsunce. Cette façade, réalisée avec des matériaux novateurs, permet de laisser entrer la lumière du jour sans laisser passer la chaleur. L'ensemble du bâtiment a également été conçu en vue de créer une fluidité maximale des flux de public et de donner une impression de transparence. Ainsi, la bibliothèque se compose de grands plateaux libres très ouverts, sectorisés par le mobilier.

Parallèlement, les contraintes de fonctionnalité liées à la création d'une bibliothèque ont poussé les architectes à faire preuve d'inventivité. Outre la prise en compte des contraintes de sécurité inhérentes à tout établissement recevant du public (ERP), les contraintes bibliothéconomiques ont été prises en compte. Les réserves en sous-sol sont ainsi équipées de compactus, rayonnages coulissants se déplaçant mécaniquement sur des rails afin de créer à la demande des couloirs d'accès aux étagères. Ce système permet d'économiser sur les espaces. De même, la réalisation d'une salle de conférences de 300 places située en sous-sol a

d'activités, de réhabilitation de logements, etc (cf. www.euromediterranee.fr)

nécessité de réelles innovations techniques, afin que la salle puisse être dépourvue de tout poteau tout en supportant la charge des étages sur la structure.

2.2. Un chantier bibliothéconomique d'ampleur

En plus du chantier de construction et d'aménagement, la réalisation de la BMVR de Marseille a constitué un chantier bibliothéconomique d'ampleur inédite. Avec 18000 m² pour près d'1 million de documents (300000 en libre accès), la BMVR de Marseille se pose comme la plus grande bibliothèque de lecture publique de province. Le chantier bibliothéconomique allait de la définition des objectifs de service public à l'élaboration de solutions de fonctionnement, incluant notamment le traitement des collections. Sans oublier que la Bibliothèque de l'Alcazar venait compléter un réseau de bibliothèques publiques ayant une trentaine d'années d'existence.

Le projet devait répondre à trois objectifs bibliothéconomiques majeurs :

- créer une bibliothèque de référence d'échelle régionale ;
- doter le centre-ville de Marseille d'une bibliothèque de proximité ;
- assurer la fonction de tête de réseau des bibliothèques marseillaises.

Ces objectifs se révèlent en partie contradictoires, notamment entre la vocation régionale et l'objectif de proximité, entre une bibliothèque accessible au plus grand nombre et une bibliothèque de référence, axée sur la conservation et accueillant un public de nombreux chercheurs.

Une refonte complète de l'organisation des bibliothèques marseillaises a alors été accomplie afin de prendre en compte l'intégration d'une telle structure au sein du réseau (cf. Annexe 1.2).

2.2.1 Une nouvelle organisation générale

Le réseau a été réorganisé en 3 territoires (Centre, Nord et Ouest), chacun comportant une bibliothèque importante et une ou plusieurs plus petites. Cette organisation remplace l'autonomie relative qui présidait auparavant à la gestion

des bibliothèques du réseau, au profit d'une cohérence accrue des équipes et des pratiques professionnelles.

Ces 3 Directions territoriales sont associées au sein d'un Comité Directeur des Bibliothèques aux Directions administrative et technique (prestataires de services à destination des services aux publics), au Service des Entrées (chargé du circuit du document) et à une Direction de la programmation culturelle et de la communication (en charge des animations), qui n'est cependant pas encore pourvue.

Le choix a été fait d'organiser la bibliothèque en départements thématiques, sur le modèle de la bibliothèque de la Part Dieu à Lyon. Ce choix doit permettre de constituer une véritable bibliothèque multimédia, regroupant tous les supports sur un même domaine du savoir au sein d'un espace cohérent. En plus des départements, il existe aussi au sein de l'établissement des services spécialisés tournés vers l'accueil et l'assistance du public. Ceux-ci prennent en charge toute la gestion des flux d'utilisateurs et laissent aux départements thématiques le soin de se concentrer sur leurs missions documentaires.

2.2.2 Les outils techniques

La BMVR de Marseille a retenu comme SIGB le logiciel Port Folio, système équipant déjà les bibliothèques municipales de Lyon ou de Montpellier, ainsi que la Bibliothèque Publique d'Information. Le système permet de proposer l'accès aux banques de données sur CD-ROM ou en ligne et l'ouverture sur Internet. Pour réduire les aléas liés au déploiement du système à l'échelle de l'Alcazar, le système avait été rodé en 2002 sur les bibliothèques de quartier pour avoir un retour d'expérience à l'ouverture de l'Alcazar. L'équipement informatique du site représente aujourd'hui 150 postes reliés à 18 serveurs informatiques, exploités par 3 ingénieurs, 5 techniciens et deux bibliothécaires.

Pour le marquage des documents, la BMVR de Marseille a retenu un système original : le système RFID (étiquettes équipées de puces électroniques à distance). Ce système – fourni par la société Cybernetix - permet d'utiliser les automates de prêt et facilite les procédures de récolement en évitant d'avoir à prendre en main les documents pour les inventorier. Pour réétiqueter les 500000 ouvrages des

bibliothèques existantes, et les 300000 documents en libre accès de l'Alcazar, l'ensemble du personnel a été mobilisé pendant toute l'année 2003.

2.2.3 Les collections

La constitution des collections de l'Alcazar s'est faite à partir de celles présentes dans l'ancienne bibliothèque Saint-Charles mais celle-ci ne comptait qu'environ cent mille volumes en libre accès. Il a donc été nécessaire d'acquérir une quantité importante de documents neufs.

Un plan d'acquisitions par domaines a été établi avant de procéder aux achats. Une chaîne de traitement spécialisée pour les documents de l'Alcazar a été mise en place au sein du Service des Entrées dont le budget et les volumes à traiter ont augmenté de 30%.

Le catalogage des nouveautés n'a entraîné qu'un faible surplus de travail. En revanche, la cotation et l'indexation ont nécessité des efforts beaucoup plus lourds. L'ensemble des documents des bibliothèques a été traité à nouveau afin de donner une cohérence d'ensemble à la signalisation des collections sur tout le réseau. L'informatisation des anciens catalogues de Saint-Charles a nécessité la passation d'un marché de « rétroconversion » pour unifier le catalogue.

Le transfert des ouvrages de Saint-Charles à l'Alcazar s'est accompagné d'un vaste travail de reclassement, notamment concernant les magasins de l'Alcazar. Ce reclassement s'est accompagné d'opérations de restauration et de conditionnement pour tous les documents dégradés ou fragiles. La majeure partie de ces opérations a été réalisée par le personnel du Département Patrimoine, le recours à des restaurateurs extérieurs est demeuré l'exception.

L'ensemble de ces opérations a précédé le déménagement des collections qui mobilisa deux camions et trois équipes de déménageurs pendant trois mois.

Le département Langues et littérature

1. Présentation du département

1.1. Missions et moyens

1.1.1 Missions

Le département « Langues et littérature » s'inscrit dans la logique d'organisation thématique choisie pour la Bibliothèque de l'Alcazar. Il regroupe en effet sur un même plateau – situé au deuxième étage du bâtiment – l'ensemble des ressources concernant les langues et la littérature.

Il vise donc à mettre à disposition des usagers de la bibliothèque l'ensemble des ressources disponibles sur tous supports relatifs aux langues et à la littérature.

1.1.2 Moyens

Le département propose un fonds de plus de 60000 ouvrages répartis sur un plateau de 1200 m² situé au deuxième étage de la bibliothèque.

Ces collections sont réellement multimédia (livres, périodiques, cédéroms, documents audiovisuels) et recouvrent les domaines suivants : linguistique, méthodes d'apprentissage des langues, littérature en langues étrangères, bandes dessinées (pour adultes), théorie générale sur la littérature et la littérature dans tous ses genres (théâtre, romans, poésie).

Trois banques d'accueil sont situées au sein du département. L'une fait office de banque d'étages et regroupe des personnels des autres départements présents sur le plateau, à savoir Arts et spectacles et Sciences et techniques. Cette banque est placée près des monte-charges et c'est ici que sont réceptionnés les chariots remontant les retours du jour, ainsi que les documents des magasins

demandés par les usagers pour la consultation sur place. Une deuxième banque d'accueil est plus spécialement chargée d'enregistrer les réservations de postes Internet, tandis que la troisième est une banque d'accueil classique.

Le département disposait en 2004 d'un budget d'acquisitions de 124000 € environ, budget comprenant à la fois des crédits de fonctionnement mais également le reliquat des crédits d'investissement mis à disposition de la Bibliothèque de Marseille au moment de son ouverture.

Le département compte 13 personnes : 1 conservateur, 5 assistants et 7 agents. Un bibliothécaire est en cours de recrutement pour être l'adjoint de la responsable.

Le département est équipé de nombreux postes multimédia accessibles pour le public. Trois postes de consultation Internet sont accessibles sur le plateau. La consultation Internet est réservée aux personnes inscrites à la bibliothèque, et selon le principe d'une réservation de 30 minutes par personne et par poste. Il était prévu à l'ouverture de la structure de procéder à une départementalisation des signets, c'est-à-dire que chaque département propose des signets en lien avec les thèmes qu'il représente, mais cette pratique n'a pas encore été instaurée. En conséquence, les postes multimédia sont en majorité occupés par des adolescents sur des sites qui n'ont que peu à voir avec les thématiques du département.

1.2. Organisation du service

1.2.1 Gestion des acquisitions

L'ensemble des cadres du service (conservateur et assistants de conservation) se répartit les différents domaines d'acquisition. Chaque cadre gère ainsi plusieurs domaines d'acquisition. Ceux-ci dressent une liste de commandes qui est ensuite visée par la responsable du service avant transmission au Service des Entrées.

Il n'existe pas de système d'office au sein de la Bibliothèque de Marseille : les marchés de fourniture de documents ne prévoient pas cette pratique qui ne semble pas faire défaut aux différents acquéreurs.

Le Service des Entrées est un des services communs de la BMVR. Il assure la passation et le suivi des commandes, ainsi que les relations avec les fournisseurs. Ce service assure ensuite la réception de ces commandes, puis le catalogage et l'équipement des documents. Ceux-ci sont ensuite transmis au sein du département pour leur mise en rayons.

La BMVR de Marseille ne dispose pas de politique documentaire formalisée. Un document existe visant notamment à délimiter les domaines dont ont la charge les différents départements, mais il n'existe pas encore de politique d'acquisition formalisée ou de charte de constitution des collections. Un poste de coordinateur de la politique documentaire est cependant prévu au sein de l'organigramme mais il n'est pas pourvu pour le moment.

La seule règle de politique documentaire réellement établie tient à la conservation des documents. Un nombre restreint de collections de la bibliothèque a vocation à être conservé : fonds patrimonial, dépôt légal, documentation régionale, fonds de conservation jeunesse. En conséquence, chaque document retiré des rayonnages est directement destiné au pilon. Jusqu'à présent, compte tenu de la jeunesse de l'établissement, les documents pilonnés sont des documents dont l'état ne permet plus la mise à disposition au public. En revanche, compte tenu du rythme actuel d'accroissement des collections – et si celui-ci est maintenu – la responsable a commencé à réfléchir à une coopération avec un organisme pouvant récupérer les ouvrages désherbés pour les donner à des structures étrangères, la question du manque de place au sein du département risquant de se poser dans quelques années.

1.2.2 Organisation des collections

Pour organiser le libre accès aux collections du département, un plan de classement, rangement et cotation a été pensé et appliqué (cf. Annexe 2.1).

Le rangement des documents sur les rayons se fait grâce au classement soit systématique, soit alphabétique et est rendu possible par l'équipement de chaque document d'une étiquette portant la cote du document.

L'organisation du fonds de littérature se distingue par le recours à la pratique des corpus. Le choix a été fait de mêler fiction et documentaire dans un souci de cohérence intellectuelle afin de permettre au lecteur de retrouver dans un même endroit l'ensemble de ce qui concerne un écrivain (œuvre et critique). Les ouvrages sont cotés aux quatre premières lettres de l'écrivain. Le placement d'une lettre avant la cote représentant le nom de l'auteur permet d'informer sur le genre de l'œuvre : R pour roman, PO pour poésie...

Cette logique de corpus ne s'applique pas cependant à l'ensemble des collections du département. Certaines collections ont été différenciées sur des critères de formes ou de publics : la littérature policière, de science-fiction, fantastique, les contes, les anthologies et les bandes dessinées. Ces sous-ensembles sont rangés dans des zones distinctes, avec une signalisation particulière.

D'autre part, les documentaires et usuels présents dans le département concernant les langues, la linguistique et la théorie littéraire sont classés selon la classification Dewey. Le département regroupe en fait deux grands domaines de la classification :

- les 800 : analyse, critique, histoire et théorie littéraires ;
- les 400 : linguistique, étude du langage, apprentissage des langues.

1.2.3 Organisation du travail

Le personnel du département se compose d'un conservateur, de cinq assistants de conservation et de sept agents du patrimoine.

La structure hiérarchique se veut pyramidale dans le sens où les assistants ont normalement la charge de l'encadrement des agents. Le recrutement prochain d'un bibliothécaire pour exercer les fonctions d'adjoint de la responsable devrait permettre de renforcer l'encadrement intermédiaire du service.

Le personnel du département, en plus des missions internes au service, participe à l'activité des services communs : accueil, inscriptions, prêt et retour, traitement des documents.

Ainsi, chaque membre du département (encadrement compris) participe aux fonctions de prêt, retour, tri selon un volume horaire variable. De la même façon, à raison de 6 heures par semaine, 3 personnes du département (assistants de conservation) se rendent au Service des Entrées pour cataloguer les documents arrivés. Ce catalogage ne se fait pas selon un principe de spécialisation, c'est-à-dire que chaque personne catalogue les documents pour l'ensemble du réseau et ne se restreint pas par exemple à traiter uniquement les documents de son département de rattachement. En retour, le Service des Entrées met à la disposition des services son personnel propre pour venir renforcer au service public sur les plages de 17 à 19 heures et le samedi.

1.2.4 Animations

La gestion des animations apparaît elle aussi pour l'instant en chantier, du fait de l'ouverture récente. Le poste de chargé de la programmation culturelle de l'établissement n'est ainsi pas encore pourvu. Le service participe donc en fonction de ses moyens aux animations qui sont menées, mais n'apparaît pas encore comme force de proposition et partenaire actif. La responsable du service entend très rapidement s'investir davantage dans cette activité.

1.3. Activité

Le département Langues et littérature représente le plus important département de lecture publique adultes de la BMVR.

Si on exclut les statistiques de prêt des départements Musique et Jeunesse de la Bibliothèque, le département Langues et littérature a en effet réalisé plus de 48% des prêts des départements adultes (Civilisation, Sciences et techniques, Arts

et spectacles...) depuis l'ouverture de la structure, soit 110612 prêts entre mars et septembre. Il aurait été intéressant d'avoir une vision plus précise des types de documents les plus fréquemment empruntés mais le service informatique n'a pu nous fournir de telles données. En conséquence, nous devons nous limiter aux observations faites « in vivo » : les romans (notamment les romans policiers) et les bandes dessinées représentent les collections les plus attractives pour les usagers.

A cette activité de prêt, il faut ajouter un nombre important de lecteurs venus consulter des documents sur place. Les places de travail sont en effet très demandées notamment les mercredis et samedis.

La pratique de la départementalisation tend à diminuer le poids relatif de la littérature par rapport aux autres domaines du savoir, en comparaison avec ce qui peut exister dans des bibliothèques publiques de taille moindre. Le fonds de fiction peut en effet parfois y représenter plus de 50% des collections, alors qu'avec le modèle des départements, chaque domaine du savoir doit être relativement pourvu de façon satisfaisante. Cependant, les chiffres d'activité évoqués ci-dessus démontrent que la littérature (le fonds de fiction en général) représente – après la musique – le principal pôle d'attraction d'une bibliothèque publique.

2. Participation aux activités du service

Ma participation aux activités du service représentait comme précisé en introduction deux journées par semaine.

2.1. Service public

Au cours du stage, j'ai participé à de nombreuses reprises aux missions de service public du département. Cette tâche permettait de renforcer les effectifs du département tout en m'offrant la possibilité de m'intégrer au sein de l'équipe et de mieux appréhender le cœur de son activité.

Durant cette activité, j'ai essentiellement été posté aux différentes banques d'étage permettant d'assurer l'accueil et l'orientation du public. Ces horaires en salle sont importants pour permettre au personnel de connaître la topographie du service et le classement. Le renseignement est une activité primordiale d'un service de ce type, puisque c'est lui qui permet de satisfaire le lecteur et de le fidéliser. La participation au rangement m'a permis également de bien assimiler l'organisation spatiale du département, et d'avoir un aperçu des documents empruntés en majorité par les usagers. Les romans et les bandes dessinées représentent la part la plus importante des prêts : ainsi, sur un fonds de 6000 bandes dessinées disponibles, près des deux tiers sont en permanence sortis.

La participation à ces activités m'a permis de remarquer que la classification par corpus semblait relativement bien comprise par les usagers. En revanche, l'inconvénient de cette organisation tient dans le fait qu'elle ne permet pas aux usagers de chercher uniquement des œuvres de poésie par exemple, ou de théâtre. Il existe certes un rayon contenant des anthologies (de théâtre, de poésie, de contes) mais à moins d'avoir un nom d'auteur, il est impossible pour un amateur de poésie de pouvoir mener une recherche uniquement sur ce type de littérature.

En revanche, il semble que la signalétique même du bâtiment soit encore relativement mal maîtrisée par les usagers. Au cours de mes heures de service public, il est ainsi arrivé très fréquemment que des lecteurs me demandent des documents situés dans d'autres départements, notamment des documents d'histoire ou de philosophie. Une plus grande précision dans la localisation indiquée sur les OPAC pourrait permettre une meilleure orientation des usagers au sein de l'établissement.

Une autre « faiblesse » du département réside dans le classement des BD dont la logique semble difficile à appréhender, tant pour les usagers que pour une partie du personnel. Les bandes dessinées sont en effet classées tantôt par série, tantôt par scénariste, tantôt par dessinateur, tantôt par héros. Ce mode de classement semble en contradiction avec la logique d'organisation en corpus qui préside à la cotation des ouvrages de fiction et entraîne une quantité importante de livres déclassés et mal rangés.

J'ai également été amené à participer aux activités de prêt/retour et ai effectué une permanence à la banque d'inscription. J'ai pu constater que le recours à la RFID semblait de nature à simplifier ces opérations, mais que ces étiquettes semblaient également assez fragiles. Par conséquent, de nombreux documents posent problème puisque dès que l'étiquette est cornée ou décollée, le système n'arrive plus à lire l'étiquette. De même, les documents contenant plusieurs pièces posent également des problèmes de lecture. Ces inconvénients ne vont pas sans nuire à la réalisation de ces tâches déjà répétitives et peu valorisantes pour les agents. En revanche, la participation de toutes les catégories de personnel à ce type de tâches semble constituer un point positif pour éviter un trop grand cloisonnement des activités au sein du personnel.

2.2. Autres activités

Si les activités de service public ont occupé l'essentiel de mon temps au sein du département, j'ai également pu observer en partie le travail interne.

Une visite au Service des Entrées m'a permis de mieux comprendre le circuit du document. Ce service commun assure le suivi des commandes, le catalogage et l'indexation des documents puis leur équipement. Comme précisé ci-dessus, ce service fonctionne à la fois avec du personnel propre mais est également renforcé par des personnels des différents départements qui viennent selon un planning établi apporter une aide pour le catalogage.

Il m'a été offert également de participer à différentes réunions aux côtés de la responsable du département afin d'avoir une vue plus précise de ses tâches. J'ai ainsi participé à une réunion périodique rassemblant l'ensemble des cadres du service visant à faire le point sur différents problèmes rencontrés et sur le suivi des tâches courantes. La responsable du service participe également à un groupe de travail transversal portant sur la cohérence du catalogue et visant à définir des règles de catalogage, des paramétrages, des règles de gestion des autorités, etc. Enfin, j'ai participé à une réunion de direction regroupant les responsables des

différents départements de l'Alcazar, ainsi qu'à une réunion portant sur un projet d'exposition autour de la bande dessinée à l'horizon 2006.

Au final, il apparaît que les tâches essentielles de la responsable du département relèvent de la gestion et de l'encadrement du service. Compte tenu de l'ouverture récente de la Bibliothèque, elle a dû s'investir énormément dans la mise en place de règles de gestion et veiller à leur application. En sus de ces fonctions, elle participe bien évidemment au suivi des collections, se réservant certains domaines d'acquisition et veillant à constituer un fonds cohérent. Enfin, en tant que membre de l'équipe de direction, elle participe plus globalement à la définition des objectifs de l'établissement et à leur mise en œuvre.

Etre conservateur dans un établissement de ce type, à ce moment de son histoire, apparaît ainsi à la fois excitant et éprouvant. Il s'agit en effet de réorganiser de fond en comble des pratiques, des usages, des modes de fonctionnement, pour donner son identité à un établissement encore vierge. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur une partie de l'existant, mais aussi de balayer certains héritages et d'imposer des usages complètement neufs : agir ainsi prend du temps et demande de la diplomatie et de la fermeté.

Les bibliothèques d'hôpitaux de l'Assistance Publique de Marseille

Comme indiqué en introduction, mon stage s'est organisé autour de deux activités bien distinctes. D'une part, dans le cadre de mon mémoire d'études portant sur la place des bibliothèques d'hôpitaux au sein des réseaux de lecture publique français, j'étais basé deux jours par semaine près de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) afin de pouvoir remettre un état des lieux et des propositions d'amélioration du mode de fonctionnement des bibliothèques d'hôpitaux marseillaises ; les deux autres jours de la semaine, j'étais basé auprès du département Langues et littérature de la Bibliothèque de l'Alcazar.

Deux jours par semaine, j'étais donc basé au sein du Conservatoire du Patrimoine Médical, auprès de la personne chargée de la communication culturelle de l'AP-HM. Durant cette période, outre mon travail sur le mémoire d'études, je me suis attaché à étudier de près le fonctionnement des bibliothèques d'hôpitaux de l'AP-HM afin de pouvoir remettre à la Bibliothèque municipale et à la Direction culturelle de l'Assistance Publique un document visant à établir un état de lieux de ces structures et à proposer un certain nombre d'évolutions devant conduire à une amélioration du service. Pour la rédaction de ce document, je me suis ainsi efforcé de visiter l'ensemble des bibliothèques d'hôpitaux de la structure et à utiliser les matériaux recueillis pour la réalisation de mon mémoire. J'ai également tenu à visiter d'autres structures dans la région (Nîmes et Fréjus) et à recueillir des exemples venus d'autres villes de France (notamment La Rochelle).

J'ai pu ainsi rédiger un document reprenant mes observations et mes propositions, document que j'ai présenté au responsable culturel de l'Assistance Publique en réunion le 17 novembre 2004. Ce document devrait servir de base de propositions à destination de la Direction Générale de l'Assistance Publique, afin que celle-ci soit sensibilisée à la nécessité de mettre en œuvre une réelle politique de la lecture et inscrive cette volonté à son agenda pour les prochaines années.

L'intégralité de ce document se trouve dans l'Annexe 3 de ce rapport.

Je tiens à souligner ici l'excellence de l'accueil qui m'a été fait au sein de l'AP-HM dans son ensemble, et ce malgré la précarité des conditions matérielles de travail.

Conclusion

Ce stage, de par son caractère « éclaté » entre deux structures m'a permis d'apprendre plusieurs choses.

En premier lieu, il m'a permis d'observer le fonctionnement d'un établissement hors normes, à la pointe en matière de bibliothéconomie mais cependant traversé par les questions qui se posent à l'ensemble des établissements de lecture publique. La BMVR de Marseille est clairement un établissement « en chantier », qui tente un certain nombre d'expériences à une échelle dont il est difficile de trouver d'équivalent en France (à part la Bibliothèque municipale de Lyon). Cette bibliothèque se trouve à la croisée de différentes contradictions – entre sa vocation régionale et son désir de proximité, entre sa vocation de conservation et sa place d'instrument de la lecture publique. Elle mène des innovations et vise à user au mieux de l'ensemble des techniques bibliothéconomiques existantes. Elle se pose à la fois comme modèle pour les futurs établissements et comme structure unique de par sa taille et son champ d'action.

Ces particularismes influencent fortement les tâches des conservateurs qui y travaillent, chargés d'apporter leurs connaissances professionnelles et leurs compétences organisationnelles à une structure qui d'une certaine manière, part de zéro.

L'étude menée sur les bibliothèques d'hôpitaux m'a permis de mettre en exergue a contrario un domaine encore bien peu pris en considération par les structures de lecture publique. Alors que les bibliothèques municipales ont vocation à toucher tous les publics, une part importante de la population reste à l'écart de leurs actions sans qu'elle en ait réellement exprimée le choix. La vocation des BMVR à rayonner sur un vaste territoire nous semble devoir impérativement s'accompagner d'une action en profondeur. Ces établissements, de par leur moyens et les compétences qu'ils mobilisent, devraient ainsi savoir « montrer l'exemple » en incluant clairement dans leurs missions et dans leurs

actions, la desserte des personnes empêchées, et ce sur un plan d'égalité avec leurs autres services. De cette façon seulement la collectivité pourra tirer tout le parti de ces outils de premier ordre dont elle s'est dotée.

Bibliographie

« L'Alcazar à livre ouvert », *Marseille*, n°204, mars 2004

Table des annexes

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR.....	I
ANNEXE 1.1 : PLAN DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR :REZ-DE-CHAUSSÉE.....	I
ANNEXE 1.2 : DOCUMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE MARSEILLE ÉNONÇANT LES PRINCIPES DE RÉORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES.....	III
LE DÉPARTEMENT LANGUES ET LITTÉRATURE	XIV
ANNEXE 2.1 : MISE EN ESPACE DES COLLECTIONS EN ACCÈS DIRECT AU DÉPARTEMENT LANGUES ET LITTÉRATURE (EXTRAIT D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL INTERNE)	XIV
EVALUATION ET PROPOSITION D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'HÔPITAUX MARSEILLAIS.....	XVI
LES BIBLIOTHÈQUES DE L'APHM : ÉTAT DES LIEUX	XVII
QUELQUES PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION	XXIII

La Bibliothèque de l'Alcazar

Annexe 1.1 : Plan de la Bibliothèque de l'Alcazar :rez-de-chaussée

Annexe 1.2 : Document de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Marseille énonçant les principes de réorganisation des bibliothèques

Le changement d'échelle de la Direction des Bibliothèques de la Ville de Marseille, lié au projet BMVR de l'Alcazar et à celui de bibliothèque de secteur à Saint-Antoine, impose de repenser l'organisation générale du réseau. Celle-ci doit tenir compte de l'accroissement des effectifs et de la modification des rapports de taille et de poids documentaire entre les différents équipements.

L'organigramme présenté est de type matriciel, c'est-à-dire qu'il permet à la fois d'identifier des bibliothèques délivrant des prestations au public et des services communs assistant celles-ci dans leur mission de service public. Il décrit également les relations entre ces différentes entités et les solutions visant à donner à l'ensemble, cohérence et efficacité dans le but d'utiliser au mieux les nouveaux moyens des bibliothèques municipales pour développer les services qu'elles offrent à la population.

L'ensemble des bibliothèques de la Ville de Marseille constitue la BMVR.

ORGANIGRAMME BMVR

A - Echéances

Cet organigramme est celui qui se mettra progressivement en place à partir du début de l'année 2003 et au fur et à mesure que le bâtiment de l'Alcazar entrera en service, que celui de Saint-Charles changera d'affectation, que la bibliothèque de Saint-Antoine sortira du sol.

D'ici là certaines modifications du fonctionnement de l'existant pourront être apportées, pour autant qu'elles cadreront avec les orientations de l'organigramme BMVR ; cependant c'est l'organigramme de septembre 2000 qui reste en vigueur et les modifications qui surviendront seront explicitement signalées par des notes de service et des notes d'affectation.

Cet organigramme est évolutif : il fixe un cadre général de fonctionnement pour les bibliothèques de la Ville de Marseille, à l'intérieur de ce cadre des bibliothèques, des services, des coordinations, des postes d'adjoints à un responsable peuvent être créés selon les circonstances et les besoins.

B - Définitions

L'organigramme définit des bibliothèques, des départements, des services communs, des services spécialisés, des coordinations, des missions et des fonctions. Plusieurs bibliothèques peuvent être regroupées dans un ensemble territorial. Sous la responsabilité de la Direction, un Comité de Direction définit la stratégie.

- Une **unité** est un élément de l'organigramme identifié par un numéro.

- Les **bibliothèques** sont des sites disposant de collections et accueillant du public. Lorsqu'un site est subdivisé en plusieurs lieux d'accueil du public délivrant des prestations distinctes, ces subdivisions sont des départements.

- Un **département** est caractérisé par ses collections spécialisées. A un département ou une bibliothèque est affectée une équipe chargée de son fonctionnement courant.

- Un **service commun** regroupe un ensemble de moyens techniques et humains destinés à assurer aux bibliothèques les conditions de fourniture des prestations au public.

- Un **service spécialisé** regroupe des compétences et des moyens techniques destinés à délivrer des prestations qui ne sont pas nécessairement en relation avec des collections particulières.

▪ Une **coordination** est attachée à des pratiques professionnelles dont elle doit garantir une approche homogène et veiller au respect des procédures administratives et techniques. Elle comporte une action de veille externe d'observation de l'état de l'art autour d'un thème, d'un support, d'une fonction. Une coordination s'exerce avec l'ensemble des bibliothèques et services concernés par son objet.

Une coordination n'est pas, sauf exception signalée, un poste à temps plein et le cadre en charge d'une coordination sera généralement affecté dans une unité concernée au premier chef par l'objet de cette coordination.

Un responsable de coordination a un rôle de soutien et de référent auprès des agents intervenant sur le thème de sa coordination.

La mise en œuvre d'une solution implique le recours à la ligne hiérarchique de la bibliothèque ou du service concerné.

Le nombre et l'objet des coordinations peuvent varier dans le temps selon les préoccupations professionnelles dominantes. Aujourd'hui, les principales coordinations identifiées sont : Conservation, Jeunesse, Musique, Périodiques, Documentation électronique, documentation audiovisuelle. Le but est, à terme que tous les thèmes transversaux fassent l'objet d'une coordination.

▪ Une **mission** est une action à conduire, elle est à visée directement opérationnelle,. Elle est confiée à un cadre par la direction des bibliothèques dans le contexte d'une lettre de mission ou d'une délégation qui en définit précisément les contours : l'objectif, le champ d'intervention, les délais et les moyens. Limitée dans le temps, elle tient généralement de la conduite de projet.

▪ Une **fonction** a en charge la mise en œuvre et la coordination des orientations qui relèvent directement de la Direction des Bibliothèques et concernent l'ensemble des services. Une fonction est assurée, sous la responsabilité du CODIR et de la Direction, par un emploi attaché à la Direction ou par un membre du Comité de Direction.

- Un **Comité de Direction** est composé, autour du Directeur des Bibliothèques, des trois directeurs territoriaux, des directeurs fonctionnels (administratif, technique, bibliothéconomique, communication), des coordinateurs de « pratiques professionnelles » (Conservation, musique, jeunesse) et d'un coordinateur « supports » mandaté par ses pairs. Il est complété, chaque fois que nécessaire par d'autres cadres associés pour leur compétence.

Sur la base des orientations définies par la direction de la BMVR, le comité définit la stratégie de développement et de gestion du réseau ; il examine les résultats obtenus, l'état d'avancement des principaux projets en cours et de tout dossier engageant le réseau.

C - Principes généraux

- Ligne hiérarchique

Les lignes hiérarchiques sont verticales, descendantes et ascendantes entre la Direction, les Services Communs et les Pôles Géographiques ; à l'intérieur de ces ensembles on retrouve des lignes verticales entre les sous-ensembles identifiés (services ou départements) sans subordination entre ces derniers : il s'agit d'une organisation arborescente.

- Ligne fonctionnelle

Pour la clarté d'affichage de l'Offre de Services, pour réaliser des économies d'échelle et pour de simples raisons d'efficacité, des fonctions doivent être mises en cohérence, cohérence que la ligne hiérarchique ne peut seule garantir.

Les services communs, fonctionnels, regroupant des activités centralisées contribuent à affirmer cette cohérence.

Les coordinations la renforcent : véritables actions transversales attachées à une fonction qui ne relève pas de l'initiative d'un service particulier mais présente un intérêt collectif marqué, elles interviennent en conseil, soutien, évaluation dans les services. Dans les domaines concernés par ces coordinations les responsables

de service doivent faire appel à elles chaque fois qu'un changement est susceptible de survenir. Un responsable de coordination intervient donc à la demande d'un responsable de service ou mandaté par la Direction.

Les coordinations, ou lignes fonctionnelles, ou fonctions transversales, rendent compte de leur activité à la Direction des Bibliothèques dans le cadre de leur participation au Comité de Direction élargi.

▪ Territorialisation

Pour assurer une meilleure couverture du territoire marseillais et veiller à une meilleure cohérence entre les services offerts par les différents niveaux d'équipement (bibliothèque de secteur, bibliothèques de quartier, bibliobus, service aux collectivités), les bibliothèques sont regroupées en trois ensembles territoriaux ou pôles : Nord, Centre, Sud.

La direction territoriale de chaque ensemble définit, dans le cadre de la politique déterminée pour le réseau de la BMVR, et en concertation avec ses différentes unités, ses objectifs et plans d'action.

La direction territoriale dispose de moyens et de ressources déconcentrés qu'elle gère en conformité avec les règles définies pour l'ensemble du réseau.

La mise en cohérence des actions menées par les différentes directions territoriales s'effectue dans le cadre du comité de direction de la BMVR. La politique de développement et de gestion privilégie avant tout les notions de réseau et d'ensemble.

D - Les bibliothèques et services

1 - Direction des Bibliothèques Municipales

1.1 - Secrétariat de Direction

1.2 - Fonction d'évaluation

1.3 - Fonction de coordination des services au public

1.4 - Fonction de politique documentaire

2 - Direction des Bibliothèques Nord

2.1 - Merlan

2.1.1 - Département Adultes

2.1.2 - Département Jeunesse

2.1.3 - Département Musique

2.1.4 - Services spécialisés

2.1.5 - Cellule administrative

2.2 - Saint-André

2.3 - Saint-Antoine

3 - Direction des Bibliothèques Centre

3.1 - Bibliothèque de l'Alcazar

3.1.1 - Services spécialisés :

3.1.1.1 - Accueil et inscriptions

3.1.1.2 - Prêts - retours - tris

3.1.1.3 - Médiation - surveillance

3.1.1.4 - Références (orientation, bibliographie, télé - services)

3.1.1.5 - Kiosque

3.1.1.6 - Services aux handicapés

3.1.1.7 - Magasins

3.1.2 - Départements documentaires

3.1.2.1 - Département Jeunesse

3.1.2.1.1 - Salles publiques

3.1.2.1.2 - Ile aux livres

3.1.2.2 - Département Musique

3.1.2.3 - Département Société

3.1.2.4 - Département Sciences et Techniques

3.1.2.5 - Département Langues et Littératures

3.1.2.6 - Département Arts et Spectacles

3.1.2.7 - Département Civilisation

3.1.2.8 - Département Patrimoine

3.1.2.8.1 - Documentation Régionale

3.1.2.8.2 - Dépôt Légal

3.1.2.8.3 - Fonds Rares et Précieux

3.2 - Bibliothèques de Quartier

3.2.1 - Castellane

3.2.2 - Cinq Avenues

3.2.3 - Panier

4 - Direction des Bibliothèques Sud

4.1 - Bonneveine

4.1.1 - Département Adultes

4.1.2 - Département Jeunesse

4.1.3 - Département Musique

4.1.4 - Cellule administrative

4.2 - Grognarde

5 - Direction des services administratifs

5.1 - Administration générale

5.2 - Personnel

5.3 - Comptabilité

5.4 - Courrier et transports

5.5 - Affaires juridiques

6 - Direction des services techniques

6.1 - Services Informatiques et NTIC

6.2 - Bâtiments

6.2.1 - Entretien bâtiments

6.2.2 - Nettoyage

6.2.3 - Gardiennage

6.2.4 - Gestion îlot 2

7 - Direction de la communication et de la programmation culturelle

7.1 - Communication interne

7.2 - Communication externe

7.3 - Logistique des animations

8 - Direction des Services Bibliothéconomiques

8.1 - Service des Entrées et du Catalogue

8.1.1 - Gestion des acquisitions

8.1.1.1 - Jeunesse

8.1.1.2 - Imprimés

8.1.1.3 - Musique

8.1.1.4 - Audiovisuel

8.1.1.5 - Périodiques

8.1.2 - Traitement bibliothéconomique

8.1.2.1 - imprimés jeunesse

8.1.2.2 - imprimés adultes

8.1.2.3 - phonogrammes

8.1.2.4 - audiovisuel

8.1.2.5 - périodiques

8.1.3 - Equipement et reliure

8.2 - Coordinations

8.2.1 - Conservation

8.2.2 - Jeunesse

8.2.3 - Musique

8.2.4 - Périodiques

8.2.5 - Documentation électronique

8.2.6 - Documentation audiovisuelle

8.3 - Site Saint-Charles

8.3.1 - Service aux Collectivités

8.3.2 - Fonds à rotation lente

8.3.3 - Logistique bibliobus

N.B. : Pour faciliter l'identification et le repérage des différents sites et services, il est désormais recommandé d'adjoindre à leurs libellés les numéros figurant ci-dessus (exemple : coordination conservation = unité 821).

COMPETENCES DES BIBLIOTHEQUES ET DES SERVICES COMMUNS

A - Bibliothèques

▪ Directions territoriales

Une direction territoriale a compétence sur toutes les activités de lecture publique de son territoire : prospection de nouveaux publics, programmation des stationnements de bibliobus en lien avec les services communs, orientation des collectivités vers le service qui leur est réservé.

Elle rend compte de son activité à travers les bilans fournis régulièrement à la Direction des Bibliothèques, elle élabore ses programmes d'action conformément aux orientations définies en Comité de Direction et les présente à la Direction.

Elle exprime ses besoins en moyens auprès des services communs concernés. Si ceux-ci ne peuvent répondre, ils en réfèrent à la Direction.

▪ Bibliothèques

Une bibliothèque est subordonnée à une direction territoriale par laquelle elle est en relation avec les services communs. En cas d'urgence motivée elle peut recourir directement à ceux-ci.

Dans son organisation interne chaque direction territoriale ou chaque bibliothèque doit reprendre le schéma général présenté ci-dessus en garantissant en particulier l'existence d'un correspondant pour chacun des services communs et coordinations (exemple : correspondant informatique, correspondant animations etc...)

B - Services Communs

Les services communs, administratifs, techniques ou bibliothéconomiques sont au service des bibliothèques : leur mission est de fournir à celles-ci les prestations et les moyens dont elles ont besoin pour accueillir le public.

Les Directions des Services Communs organisent la répartition des moyens entre les différents services, elles centralisent les besoins des services communs pour préparer les budgets et les présenter à la Direction.

RESPONSABILITÉS NOMINATIVES ET PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Les responsabilités territoriales sont assurées par des conservateurs, celles de bibliothèques, de départements et de services par des cadres A ou B selon leur taille et leur activité.

Après validation du présent organigramme un profil et un grade seront déterminés pour chaque responsabilité et le présent organigramme sera diffusé avec des fiches de postes pour que tous les agents puissent se porter candidat sur ces postes. Il va de soi que pour une responsabilité actuellement assurée dans les bibliothèques municipales et persistant sous une forme identique ou proche dans l'organigramme 2003, le titulaire actuel bénéficiera d'une priorité.

Pour les principales responsabilités territoriales le responsable d'un ensemble d'unités sera aussi le responsable d'une de ces unités ; de même

lorsqu'un niveau de l'organisation n'a d'autre finalité que la coordination de plusieurs unités il peut être tenu par le responsable d'une des unités (ex. les départements thématiques de l'Alcazar).

A l'intérieur d'un grand ensemble tel que l'Alcazar chaque agent partagera son temps entre l'unité à laquelle il sera rattaché administrativement et d'autres unités auxquelles son unité de rattachement devra un volume horaire hebdomadaire.

Le département Langues et littérature

Annexe 2.1 : Mise en espace des collections en accès direct au département Langues et littérature (extrait d'un document de travail interne)

La mission principale des services de lecture publique est la communication et le prêt de documents aux usagers.

A l'Alcazar, cette mission sera une des plus importantes assurées par les départements ; en effet, le choix de départementalisation n'est certainement pas étranger au souci de mélanger les publics, les supports et les niveaux intellectuels (du collégien à l'étudiant de 2^e cycle, du flâneur au chercheur actif, du dilettante à l'emprunteur fou) afin que dans un même espace sur un des grands domaines du savoir on puisse : consulter sur place, emprunter des monographies, des ouvrages de références, des périodiques, des vidéos, des DVD, des cédéroms.

Le département Langues et littératures c'est : 1200 m² d'espace, 60000 documents à l'ouverture avec une montée en puissance qui va se maintenir durant au moins les 3 premières années. Pour organiser ce qu'on appelle le libre-accès, un plan de classement, rangement et cotation a été pensé et appliqué : ce que je vais tenter de vous expliquer le plus simplement possible en essayant de ne rien négliger.

Il s'agit de l'organisation matérielle et intellectuelle des collections : le rangement des documents sur les rayons se fait grâce au classement soit systématique soit alphabétique et il est rendu possible par l'équipement de chaque document d'une étiquette (dos ou plat) marquée d'une cote.

[...]

Les collections : DES AUTEURS, DES OEUVRES

Le grand ensemble des œuvres littéraires françaises et étrangères en langue française qui recoupe tout ce que chaque auteur a écrit quelque soit le genre (roman, nouvelle, théâtre, poésie, textes divers, journal, correspondance, etc.) et ce qui a été écrit sur cet auteur (étude, analyse, biographie) forme un tout (corpus).

A l'inverse de ce qui a pu se faire ailleurs, ici le choix a été fait de mêler fiction et documentaire dans un souci de cohérence intellectuelle afin de regrouper pour le lecteur l'ensemble (œuvre et critique) de ce qui concerne l'écrivain. Les ouvrages seront cotés aux quatre premières lettres du nom de l'écrivain sous la forme choisie et arrêtée par la norme. Si le nom de l'auteur n'excède pas deux ou trois lettres (...) nous aurons une cote à deux ou trois lettres. Cet ensemble est classé par ordre alphabétique de A à Z.

AUTE les 4 premières lettres du nom de l'auteur : écrits divers

R AUTE romans et nouvelles

PO AUTE poésie

T AUTE théâtre

B AUTE biographie

E AUTE Aute étude de l'oeuvre de l'auteur

[...]

Evaluation et proposition d'amélioration du réseau des bibliothèques d'hôpitaux marseillais

A l'occasion de l'élaboration de son projet culturel, la direction de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (APHM) a entrepris une réflexion sur la place accordée à la lecture au sein des établissements qu'elle regroupe. Cette réflexion s'inscrit dans le sillage des orientations tracées par la convention du 31 mai 2001 passée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) de la région Provence Alpes Côte d'Azur, par laquelle ces deux structures s'engageaient à favoriser « la création ou le développement de bibliothèques au sein des établissements de santé ». L'objectif fixé par le projet culturel de l'APHM est de moderniser les liens entre l'Assistance Publique et l'Office Central des Bibliothèques (OCB), l'association qui a en charge la gestion des bibliothèques d'hôpitaux de l'APHM. Dans le cadre de mon stage d'études, parallèlement à mon activité au sein de la Bibliothèque municipale de l'Alcazar et en complément de la rédaction d'un mémoire d'études portant sur les bibliothèques d'hôpitaux en France, il m'appartenait de procéder à un état des lieux des bibliothèques de l'APHM et de proposer quelques pistes devant permettre une amélioration de ce service.

Ce document ne constitue en aucun cas un cahier des charges visant à organiser précisément le futur réseau de bibliothèques des hôpitaux de l'Assistance Publique de Marseille. D'une part, le temps disponible au cours de mon stage ne m'aurait pas permis de réaliser un tel document, d'autre part, la réflexion au sein de l'établissement lui-même est encore trop peu avancée – malgré un volontarisme évident – pour élaborer un document opératoire. Il s'agit avant tout de mettre à plat l'organisation actuelle et ses insuffisances et de proposer des pistes de réflexion – en insistant sur des éléments me paraissant incontournables – dont pourront se saisir l'Assistance Publique de Marseille et la BMVR de la métropole.

Les bibliothèques de l'APHM : état des lieux

Les bibliothèques de l'Assistance Publique de Marseille (APHM) sont gérées par une structure associative : l'Office Central des Bibliothèques (OCB). Cette association, créée dans les années 1930, a développé sur l'ensemble de la ville, un réseau de bibliothèques de proximité, présentes notamment dans les quartiers de l'agglomération. L'APHM est liée avec l'OCB par une convention qui autorise l'association à exercer son activité au sein des établissements hospitaliers de l'APHM.

Par cette convention, l'OCB assure la gestion des bibliothèques d'hôpitaux, à charge pour les établissements de fournir les locaux, le matériel et une subvention devant permettre l'achat des documents. L'OCB est une association membre de la Fédération Nationale des Bibliothèques en Etablissements Hospitaliers (FNABEH).

Fonctionnement

Les bibliothèques de l'OCB sont réparties sur cinq sites de l'APHM : quatre sont situées dans des hôpitaux (Timone, Sainte Marguerite, Conception, Hôpital Nord) et une est sise dans les bâtiments de la Direction Générale. L'hôpital de la Timone dispose d'une bibliothèque pour adultes et d'une bibliothèque pour enfants au sein de l'hôpital pour enfants.

Elles reçoivent chacune pour leur financement une subvention définie par chacun des hôpitaux, dont le montant moyen s'élève à 1500 € environ. Ces sommes financent les acquisitions d'ouvrages et leur équipement. Ces maigres ressources – en diminution du fait des contraintes budgétaires – sont abondées par le montant des frais d'inscription acquittés par les personnels de l'APHM désirant bénéficier des services des bibliothèques. Il faut savoir également que ces ressources sont amputées d'une redevance mensuelle versée au siège de l'association, d'un montant de 42,69 € mensuels par bibliothèque.

Ces bibliothèques fonctionnent toutes selon un schéma à peu près identique. Chacune assure à la fois une permanence au sein des locaux de la bibliothèque (à raison de deux jours par semaine) et effectue un service de prêt aux malades directement dans les chambres, par le biais d'un chariot circulant dans les services. Les collections à destination des malades et des personnels sont nettement séparées, soit qu'elles se trouvent dans des locaux différents (Sainte Marguerite, Conception), soit qu'elles cohabitent dans un même local mais dans des espaces séparés (Timone, Hôpital Nord). Cette séparation semble difficile à justifier, en ce qu'elle empêche un contact entre le personnel et les patients dans un contexte différent d'une relation entre soignant et malade. Les bibliothèques des hôpitaux ne sont également pas accessibles aux familles des patients.

Les modalités de fonctionnement du prêt aux malades et au personnel diffèrent également. Le prêt aux malades est gratuit, tandis que le prêt au personnel est payant. Les personnels de l'APHM doivent dans un premier temps souscrire un abonnement à hauteur de 10 € pour l'année, et payer un forfait pour chaque emprunt de livre (1 € par document). Le fruit de ces cotisations permet aux bibliothèques de compléter leurs budgets d'acquisition, de se constituer une « cagnotte » leur permettant de se procurer rapidement les nouveautés.

Chaque bibliothèque fonctionne de façon autonome. Il n'existe pas de coordination entre elles, qui pourrait par exemple permettre de coordonner les acquisitions. Les différents bénévoles sont en contact mais ces contacts demeurent relativement informels.

Personnels et formation

Les bibliothécaires de l'OCB sont tous des bénévoles, la plupart âgés, ayant souvent exercé dans les hôpitaux avant de se consacrer au bénévolat une fois à la retraite.

Ces personnels reçoivent une formation maison dispensée par l'OCB visant à leur apprendre les notions de base de bibliothéconomie (catalogage, choix de livres, classement) et insistant également sur le contact avec le public spécifique des établissements de soins. Cette formation initiale n'est cependant jamais suivie de formation continue. Les bénévoles reçoivent une formation (d'environ 1 an) à leur prise de fonction sans que celle-ci ne soit jamais actualisée. De nombreux bénévoles n'ont ainsi pu suivre aucune formation depuis les années 1980.

Si le dévouement de ces bénévoles demeure remarquable, force est de constater qu'ils ne semblent plus à même d'insuffler un élan nouveau aux bibliothèques de l'APHM. Le manque de moyens les pénalise fortement, mais surtout le fonctionnement du service se retrouve tributaire de la bonne volonté et de la disponibilité de ces quelques personnes, souvent impliquées par ailleurs dans d'autres activités associatives. Il devient très difficile de trouver des personnes qui acceptent de prendre des responsabilités au sein des établissements ; la tâche semble lourde : gestion des acquisitions, du fonctionnement, du planning, de la comptabilité, des statistiques sans matériel (informatique notamment) et sans moyens.

Constitution des collections

Les bibliothèques des hôpitaux de l'APHM se définissent comme des bibliothèques de « culture générale ». Aucune ne vise à se substituer aux centres de documentation existant au sein des hôpitaux et les fonds qui sont par exemple proposés au personnel sont uniquement des fonds « de loisirs ».

La faiblesse des moyens alloués par les hôpitaux ne permet qu'un renouvellement maigre des collections : chaque bibliothèque n'acquiert ainsi qu'entre 100 et 150 nouveaux ouvrages par an.

Concernant la constitution des collections, il n'existe pas de politique d'acquisition qui permettrait par exemple à chaque site d'orienter ses achats en fonction des spécialités médicales des établissements : par exemple, insister sur les ouvrages en gros caractère dans les services de gériatrie. Le choix relève des bénévoles (et plus généralement de la bénévole responsable) par le biais de différents outils bibliographiques, notamment la revue *Notes bibliographiques* publiée par l'association Culture et Bibliothèques pour Tous ou la revue des bibliothèques d'hôpitaux *Le Chariot*. Le dépouillement de la presse permet également d'effectuer les choix. Il existe également des comités de lecture propres à l'OCB, qui se déroulent environ une fois par mois. Une librairie marseillaise assure un office auprès de l'association, et un certain nombre de membres analyse cet office pour présenter par la suite aux bénévoles lors des réunions de comités les ouvrages qu'ils ont distingués. Cet office est cependant général et concerne l'ensemble du réseau OCB.

Les bibliothèques de l'APHM sont tenues de passer leurs commandes auprès du fournisseur titulaire du marché de la documentation de l'Assistance publique. Ce fournisseur est un libraire scientifique spécialisé (BEDI), pas du tout adapté à la vocation généraliste des bibliothèques d'hôpitaux. De nombreuses plaintes des bénévoles ont ainsi été émises concernant la lenteur à recevoir les ouvrages commandés.

L'équipement des ouvrages, leur désinfection ainsi que leur traitement bibliographique sont assurés sur place par les bénévoles. Les commandes de matériel d'équipement sont assurées par l'OCB mais leur paiement est pris en charge sur le budget de chacune des bibliothèques d'hôpitaux. Le catalogage des documents s'effectue à la main sur des fiches catalographiques relativement sommaires. Une seule des bibliothèques de l'APHM (Hôpital Nord) dispose de moyens informatiques : un ordinateur équipé d'un petit logiciel de bibliothèque acheté sur Internet. Les bénévoles de cette structure ont commencé à saisir leur catalogue sur le logiciel et prévoient de passer à terme à un prêt informatisé. Mais cette initiative remarquable demeure marginale et s'appuie uniquement sur le dynamisme de la responsable de cette bibliothèque.

Les fonds sont exclusivement composés de documents imprimés (livres et périodiques). L'essentiel des fonds est constitué de romans, dont la majeure partie semble malheureusement assez défraîchie. Les fonds de bandes dessinées sont très minoritaires, les fonds de documentaires se limitent le plus souvent à des livres d'histoire, biographies et récits de voyage. Aucune des bibliothèques de l'APHM ne disposent d'abonnements propres à des périodiques. Les quelques revues disponibles à l'emprunt sont le fruit de dons ou de « récupérations » diverses. On peut regretter aussi certains préjugés qui font que certains services ne prêtent pas de livres neufs aux malades, de peur de les voir dégradés, les malades ne se voyant dès lors proposer que des livres de plus de 2 ans. Il faut néanmoins souligner que chaque bibliothèque nous a fait part de l'importance des pertes de livres liés au prêt aux patients. Il ne nous a cependant pas été possible d'obtenir des chiffres précis et l'expérience des bibliothèques de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris démontre que leurs pertes ne sont pas supérieures à celles relevées dans des bibliothèques municipales. L'organisation de la récupération des ouvrages au sein des services (avec la mise en place de boîtes à livres dans les étages) serait peut-être à revoir.

L'absence de politique d'acquisition coordonnée n'exclut pas une certaine homogénéité des pratiques, liée à une sorte d'éthique habitant les bibliothécaires bénévoles. Le choix des livres est ainsi orienté selon les goûts supposés des lecteurs et également en fonction de principes idéologiques visant à « préserver » les patients de lectures susceptibles de le choquer, de le troubler et de perturber leur processus de guérison. On privilégie ainsi des ouvrages « de détente », en évitant les thèmes comme la maladie, la mort, la souffrance. Là encore, on peut se demander si ces critères de choix ne ressortent pas d'a priori sur les goûts de malades, et si ceux-ci ne seraient pas à même de décider librement du type de lecture qui leur conviendrait.

Liens avec l'extérieur/partenariats

Les bibliothèques de l'OCB fonctionnent en totale autarcie vis-à-vis des réseaux de lecture publique municipaux. Le « partenariat » se limite à quelques

approches timides au moment d'animations nationales mais chaque acteur est jusqu'à présent soigneusement demeuré sur son territoire. Le service des collectivités de la Bibliothèque municipale avait tenté une expérience auprès des hôpitaux il y a quelques années, mais le manque de moyens l'a conduit à renoncer.

Au niveau de l'APHM, c'est là encore l'autonomie qui prime. Les rapports avec l'administration des hôpitaux semble plutôt bons mais les bibliothèques de l'OCB n'ont que peu de rapports avec la direction culturelle des hôpitaux. L'organisation de la manifestation « Lire en fête » durant mon séjour m'a permis de constater la difficulté de la responsable culturelle de l'APHM à fédérer les bibliothèques d'hôpitaux autour de réalisations communes.

Activité

Les bibliothèques des hôpitaux de l'APHM semblent aujourd'hui confrontées à une crise de leur activité. Ainsi le nombre de prêts qu'elles ont assurés a chuté de 33% entre 1991 et 2000. Ces difficultés semblent liées à plusieurs facteurs. En premier lieu, les bibliothèques d'hôpitaux doivent faire face à une diminution importante de la durée moyenne de séjour des patients hospitalisés. Parallèlement, les patients qui doivent rester plus longtemps sont atteints de pathologies plus lourdes. En conséquence, le recours aux services des bibliothèques d'hôpitaux se fait plus rare. La généralisation de la présence de téléviseurs dans les chambres est également invoquée pour expliquer la diminution de l'activité. Dans le même temps les bibliothèques gérées par l'OCB doivent faire face à une baisse sensible de leurs moyens. Les contraintes budgétaires ont conduit la plupart des hôpitaux à réduire les sommes allouées aux bibliothèques et l'OCB lui-même traverse une crise financière. La couverture croissante de l'agglomération par les structures de lecture publique semble fortement concurrencer l'OCB.

Quelques propositions d'évolution

La conjoncture actuelle semble particulièrement favorable à une remise à plat du système présidant à l'organisation des bibliothèques d'hôpitaux de l'APHM. La direction de l'établissement a énoncé des intentions très claires et annoncé notamment la création d'un poste de bibliothécaire professionnel pour encadrer le secteur, ainsi que la réalisation dans chaque établissement d'un local de 100 m² devant abriter la bibliothèque. Parallèlement, la crise actuelle traversée par l'OCB et l'ouverture récente de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale semblent représenter des opportunités intéressantes pour réformer le système actuel. La gestion par l'OCB n'apparaît plus en mesure d'apporter – dans les conditions actuelles - les moyens nécessaires au rendu d'un service de qualité. Diverses évolutions sont envisageables.

Il semble que la redynamisation du secteur des bibliothèques au sein de l'APHM doivent s'organiser autour de trois axes : professionnalisation, rénovation de l'offre de services, partenariats.

Professionnalisation

La création d'un poste de bibliothécaire professionnel salarié semble indispensable pour encadrer les équipes de bénévoles et coordonner la gestion des différents sites. On peut imaginer de modifier la convention liant l'APHM à l'OCB afin de placer les bénévoles sous la responsabilité directe du bibliothécaire recruté. Le problème serait alors une sorte de double tutelle qui nécessiterait d'être clarifiée très précisément dans la convention.

Il semble difficile d'évincer complètement l'association qui a assuré le fonctionnement du service pendant des décennies, et ce d'autant plus que les bibliothèques des hôpitaux de l'APHM ne sauraient fonctionner sans les bénévoles. Cependant l'apport d'un professionnel de la lecture publique permettrait sans aucun doute de redynamiser l'offre de lecture. Surtout, le recrutement d'un personnel permanent permettrait de constituer le service des bibliothèques comme un service à part entière de l'APHM, véritable interlocuteur par rapport à la direction. Il apparaît nécessaire que les bibliothèques d'hôpitaux soient pleinement intégrées à la structure de tutelle et soient réellement

considérées comme un service à part entière de l'hôpital. Ainsi, elles doivent pouvoir recourir aux services techniques et administratifs de l'établissement dès que besoin, et être efficacement encadrées par un service de rattachement clairement désigné.

Il faut enfin rappeler que la dotation en personnel d'une bibliothèque d'hôpital doit dépendre de la qualité du service recherchée. Ainsi, il serait certainement souhaitable de la part de l'APHM de pouvoir détacher des agents de son personnel propre (à temps partiel ou à temps plein) au sein des bibliothèques pour les renforcer². Ces agents pourraient suivre ensuite les formations d'aides bibliothécaires dispensées par l'Association des Bibliothécaires Français (ABF). Cette recommandation peut sembler utopique en période de restrictions budgétaires mais la dotation en personnel de chaque bibliothèque conditionnera la qualité du service, notamment en terme d'heures d'ouverture pour le personnel, les patients et leurs familles – qui doivent également être prises en compte.

Offre de services

Doter les bibliothèques d'hôpitaux de l'APHM d'une attractivité nouvelle ne peut se réaliser qu'avec une rénovation de leur offre de services. Le livre reste bien évidemment le cœur de leur activité mais compte tenu des évolutions structurelles des modalités d'hospitalisation – notamment la diminution de la durée moyenne de séjour – le contenu des collections semble pouvoir être partiellement réorienté. Ainsi, ne pourrait-on pas développer des fonds de bandes dessinées pour adultes et de périodiques, plus accessibles à des personnes hospitalisées quelques jours que des romans volumineux. Surtout, la place des documentaires au sein des collections apparaît beaucoup trop faible. La diversification de l'offre de services pourrait passer également par la mise à disposition de documents sonores ou de jeux de société. La participation à des animations à même d'égayer les conditions de vie au sein de l'établissement semble également primordiale pour faire connaître et apprécier le service.

² A titre indicatif, dans le cadre de la réforme du statut d'ACT de mars 2004, le ministère a prévu l'élargissement de ce statut B+ à 8 domaines dont la communication et les bibliothèques

Cependant, ces évolutions ne peuvent être mises en place sans les moyens correspondants, en personnel et en crédits d'acquisitions. La mise en œuvre de partenariats forts semble ici nécessaire pour permettre d'étoffer l'offre de services des bibliothèques d'hôpitaux.

Partenariats

En plus du recrutement d'un bibliothécaire professionnel, il semble nécessaire que l'APHM envisage de nouer un partenariat fort avec la Bibliothèque Municipale à Vocation régionale de Marseille. L'ouverture de l'hôpital sur la ville ne pourrait que gagner à ce type d'action.

Ce partenariat pourrait s'inscrire dans le cadre du service aux collectivités de la BMVR. L'APHM pourrait ainsi disposer de dépôts de documents et de périodiques qui viendraient compléter ses fonds et pourrait ainsi profiter de la compétence et de l'expertise des professionnels de la BMVR. Ce mode de fonctionnement pourrait également engendrer des économies d'échelle, notamment concernant l'équipement des ouvrages. Il serait ainsi possible de s'inspirer des exemples de Nîmes et de La Rochelle, et sans aller jusqu'à l'implantation de véritables annexes de la BMVR au sein des hôpitaux, il serait possible de passer une convention entre les deux structures, précisant les obligations de chacun et la répartition des moyens. L'APHM pourrait ainsi fournir les locaux et le matériel – informatique notamment- la BMVR pourrait compléter par ses dépôts les fonds de l'APHM, et permettre notamment la mise à disposition de périodiques, et à plus ou moins long terme de documents autres que le livre. L'APHM pourrait également s'associer à la BMVR pour la mise en place d'animations autour du livre et de la lecture, et s'inscrire ainsi comme un réel partenaire au sein du réseau de lecture publique marseillais.

Afin de guider l'action de la Direction de l'APHM, un certain nombre de recommandations édictées par l'IFLA existe³. Ainsi, pour les collections par

³ Ces normes sont disponibles notamment sur le site de l'IFLA : www.ifla.org. « Guide pour les bibliothèques desservant des malades hospitalisés et handicapés dans la communauté ». L'IFLA (International Federation of Library Association) est une association internationale regroupant les associations nationales et produit régulièrement des normes et recommandations à l'usage des bibliothécaires du monde entier.

exemple, le guide de l'IFLA préconise 8 livres par lit pour les établissements de moins de 300 lits, 7 livres par lit pour les établissements entre 300 et 500 lits et 6 livres par lit pour les établissements de taille supérieure. Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments d'organisation d'une bibliothèque d'hôpital : budget, surfaces, situation spatiale au sein des établissements, mobiliers, personnel... Le recours à ces recommandations permettrait de guider efficacement la réflexion menée par l'APHM sur la redynamisation de ses bibliothèques.

Il apparaît enfin nécessaire de souligner que les intentions louables de la Direction de l'APHM en faveur du livre et de la lecture ne sauraient produire des résultats qu'à condition de se muer en actions pérennes. Il ne s'agit pas simplement d'investir quelques moyens sur une période courte mais de permettre aux établissements de se doter de structures efficaces, offrant une réelle plus-value pour l'accueil des patients, de leurs familles et du personnel. La mise en place d'un partenariat avec les structures municipales de lecture publique n'a de sens que si elle débouche sur une action à long terme, action devant faire l'objet d'une évaluation régulière, en fonction d'objectifs définis par la Direction de l'APHM et ses partenaires. Une structure comme la BMVR de Marseille ne saurait en effet s'engager sur une action de partenariat de ce type sans garantie de pérennité. L'exemple des bibliothèques de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, qui disposent d'un nombre important de professionnels au sein d'une structure mise en place depuis des années, et qui réalise plus de 500000 prêts par an, peut servir d'exemple à une ville comme Marseille.

Il semble nécessaire qu'une structure comme la BMVR de Marseille s'investisse dans la desserte des établissements hospitaliers de la ville. Une structure de ce type se doit en effet de mailler l'ensemble de l'agglomération et de ne pas laisser une partie de la population hors de son champ d'action. L'APHM représente près de 120000 entrées annuelles et emploie plus de 12000 personnes : cette masse d'utilisateurs – dont beaucoup n'ont que peu de rapports avec le monde des bibliothèques – est donc loin d'être négligeable. Le service aux publics empêchés doit être inclus sans réserve dans les missions d'une bibliothèque de cette taille et les efforts d'accessibilité réalisés dans l'aménagement du bâtiment de

l'Alcazar trouveraient leur prolongement idéal dans la mise en œuvre d'actions hors les murs.

Il revient maintenant à chacune de ces structures de se lancer véritablement dans un projet viable, et de ne plus se cantonner chacune sur leurs territoires respectifs en attendant les propositions de l'autre. La mise en œuvre d'un projet de ce type réclame un volontarisme fort.